

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél: 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0033881

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4699

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MABROUR MOHAMED

Date de naissance :

10/01/1950 à Casablanca

Adresse :

Lot ETIADAMOUN, RUE 5 N° 34 OUFR

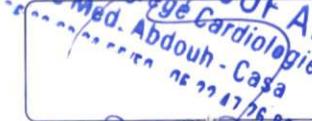
Casablanca. Email = mmabrour@gmail.com

Tél. 0661226292

Total des frais engagés : 300 + 4192,80 = 4492,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

18/07/2023

Nom et prénom du malade :

M. MABROUR

Age :

Lien de parenté :

H-TA

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

ALD

Affection longue durée ou chronique :

ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

ALD

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 18/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18 07 2023	03		300.0000	DR. EL MAM Professeur Rue M...

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE BADIA EQ 3700 Route d'Azemmour Dar Bouazza - Casablanca	18/12/23	6 192,80

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Pharmacie BADIA - Casablanca

Badia EL AIDI

05.22.91.38.73

résidence la corniche EQ3,zone3,Bd Abdelhadi Boutaleb ex(route d'azemmour), casablanca



Facture N° 20230718-612

Date de vente : 18/07/2023

Médecin traitant :

PHARMACIE BADIA
EQ 3 Zone 3 Route d'Azemmour
Dar Bouazza - Casablanca

mabrour NEE MOUZABI NAIMA

Maroc

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
ZYLORIC CO 100MG B100 COMP	1	46,70	TVA (7.00%)	46,70
FORXIGA CO 10MG B28 COMP PELLI	4	419,00	Exonéré (0.00%)	1 676,00
KARDEGIC ST 75MG B30 SACHETS	3	30,70	Exonéré (0.00%)	92,10
XEDILOL CO 6.25MG B30 COMP SECA	3	43,80	Exonéré (0.00%)	131,40
CORALAN CO 5MG B28 COMP	7	262,00	Exonéré (0.00%)	1 834,00
ALDACTONE CO 50MG B20 COMP SECA	3	56,80	Exonéré (0.00%)	170,40
LASILIX CO 40MG B2) COMP	7	34,60	Exonéré (0.00%)	242,20

PHARMACIE BADIA
EQ 3 Zone 3 Route d'Azemmour
Dar Bouazza - Casablanca

Total HT	4 189,74 DHS
TVA	3,06 DHS
Total	4 192,80 DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : quatre mille cent quatre-vingt-douze DHS et quatre-vingts centimes

Docteur ALI EL MAKHLOUF
PROFESSEUR AGREGÉ
CABINET D EXPLORATION CARDIOVASCULAIRE
ADULTE ET PEDIATRIQUE

5 RUE MOHAMED ABDOU RESIDENCE LE PARC APPT N°2

CASABLANCA
Tél : 0522298155/59
Email : elmakhlof@gmail.com

A CASABLANCA Le 18/07/2023

Mme MABROUR NEE MOUZABI Naima

34160 X7
1-LASILIX 40MG
1CP LE MATIN ET 1/2 CP LE SOIR SANS ARRET

56180 X3
2-ALDACTONE 50MG
0,5 cp le matin
SANS ARRET

262100 X7
3-CORALAN 5 MG
1CP LE MATIN 1 CP LE SOIR SANS ARRET

43180 X3
4-XEDILOL 6.25MG
1 CP le matin
SANS ARRET

301A0 X3
5-KARDEGIC 75MG
1 SACHET le midi
SANS ARRET

419,00 XU
6-FORXIGA 10MG
1 CP le matin
SANS ARRET

46,20 XU
7-ZYLORIC 100mg
1 CP le soir
SANS ARRET

THA
DR. EL MAKHLOUF
Professeur Agrégé Cardiologue
5, Rue Med. Abdouh - Casablanca
Eq 3 Zouk 3 Route d'Azemmour
Dar Bouazza - Casablanca

Docteur ALI EL MAKHLOUF

Dr. EL MAKHLOUF Ali
Professeur Agrégé Cardiologue
5, Rue Med. Abdouh - Casablanca
Eq 3 Zouk 3 Route d'Azemmour
Dar Bouazza - Casablanca
Tél. 0522298155/59 - 056622298155/59
Dr. EL MAKHLOUF 0661131483

EN CAS D'URGENCE APPELEZ LA CLINIQUE JERRADA

0522238181

DR EL MAKHLOUF 0661131483

ENR